



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/47
14 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 – 22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : SURINAME

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Suriname

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ À LA RÉUNION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES – ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2013	1,24 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

III) DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b					0,07				0,07
HCFC-22					1,24				1,24

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
2009 - 2010 de base :	2,0	Point de départ des réductions globales durables :	1,98
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,69	Restante :	1,29

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
	Financement (\$ US)	0	31 610	0	0	0	9 810	41 420
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,1	0,1	0	0	0	0,0	0,3
	Financement (\$ US)	32 205	39 550	0	0	0	15 255	87 010

VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	1,98	1,98	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,29	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	1,98	1,98	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,29	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	27 000		28 500		35 000				13 500	104 000
		Coûts d'appui	3 510		3 705		4 550				1 755	13 520
	ONUDI	Coûts de projet	68 000				29 000				9 000	106 000
		Coûts d'appui	6 120				2 610				810	9 540
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	95 000	0		0	0	0	0	0	0	0	95 000
	Coûts d'appui	9 630	0		0	0	0	0	0	0	0	9 630
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet					28 500						28 500
	Coûts d'appui					3 705						3 705

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Suriname, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 74^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant de 28 500 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 3 705 \$ US pour le PNUE seulement. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche et le plan de mise en oeuvre de la tranche de 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Suriname a déclaré une consommation de 1,24 tonne PAO de HCFC en 2013 et une consommation estimative de 1,65 tonne PAO en 2014. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Suriname (2010-2014 Données de l'article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014*	De base
Tonnes métriques						
HCFC-22	22,08	72,83	27,54	22,50	30,00	35,3
HCFC-142b	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,6
Total (tonnes métriques)	23,19	72,83	27,54	22,50	30,00	33,9
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,2	4,01	1,51	1,24	1,65	2,0
HCFC-142b	0,1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
Total (tonnes PAO)	1,3	4,01	1,51	1,24	1,65	2,0

*Estimation préliminaire

3. L'accroissement de la consommation de HCFC-22 en 2011 est attribuable à l'économie de l'importation de grandes quantités de frigorigènes au cours d'une même année afin de couvrir partiellement les besoins de l'année suivante. Cette situation s'est aussi présentée au cours des années avant 2010.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Suriname a déclaré, dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2013, des données sur la consommation sectorielle de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans le cadre de l'article 7. Le rapport du programme de pays de 2014 sera présenté d'ici le 1^{er} mai 2015.

Rapport périodique de la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement du Suriname a établi un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC. Le système est mis en oeuvre par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, et fonctionne sur la base du « premier arrivé, premier servi », la préférence étant accordée aux importateurs annuels réguliers.

6. Quelque 250 agents de douane ont reçu une formation en surveillance et en réglementation du commerce de SAO, ainsi qu'en réglementation et en mesures de réglementation des HCFC.

¹ La présentation de la deuxième tranche du PGEH du Suriname était initialement prévue en 2013.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Des 200 techniciens en réfrigération répartis au pays, 100 ont suivi des cours de formation et été accrédités dans le cadre établi par l'Unité nationale d'ozone (UNO) et ARVAS (Air-conditioning, Refrigeration and Ventilation Association of Suriname). Le programme de formation en réfrigération est conforme aux lignes directrices établies en fonction des normes de la Caribbean Vocational Qualifications (CVQ) et porte notamment sur l'utilisation d'unités de récupération et de recyclage ainsi que des identificateurs de frigorigènes. En outre, 55 techniciens locaux ont reçu une formation en technologie des hydrocarbures.

8. Jusqu'à maintenant, 100 techniciens ont reçu une trousse d'équipements de récupération de base et d'outils d'entretien, et ARVAS a reçu deux identificateurs de frigorigènes qui sont à la disposition des techniciens. Les unités de récupération achetées conviennent au HFC-410A, et les techniciens peuvent donc ainsi réduire les émissions de ce frigorigène pendant les pratiques d'entretien.

Sensibilisation du public

9. L'UNO a renseigné les entreprises privées du secteur de la réfrigération sur les mesures de réglementation des HCFC, et aussi le public en général sur le Protocole de Montréal. Plusieurs parties intéressées locales, notamment le Ministère du Commerce et de l'Industrie et ARVAS, ont assisté à la réunion annuelle (en anglais) du Caribbean Ozone Officers Network (Réseau des Administrateurs des Bureaux de l'ozone) organisée par le gouvernement du Suriname en 2014.

Mise en oeuvre et suivi du projet

10. L'Unité nationale d'ozone, située dans le National Institute for Environment and Development (NIMOS) (Institut national pour l'environnement et le développement), a assuré la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, avec l'appui d'ARVAS qui a fourni des conseils sur la sélection des équipements appropriés, sur le renforcement des programmes de formation et des instituts de formation, et sur la sélection de technologies disponibles et économiquement viables et respectueuses du climat.

Financement décaissé

11. En avril 2015, des 95 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant (27 000 \$ US pour le PNUE et 68 000 \$ US pour l'ONUDI), 84 178 \$ US (88,6 pour cent) avaient été décaissés (27 000 \$ US pour le PNUE et 57 178 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 10 822 \$ US sera décaissé en 2015 et 2016.

Plan de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

12. Le gouvernement du Suriname mettra en oeuvre les activités suivantes au cours de la deuxième tranche de financement du PGEH :

- (a) *Programme de formation en réfrigération (5 500 \$ US)* : Une formation avancée sur l'utilisation sécuritaire de produits de remplacement des HCFC sera dispensée, y compris la reconversion d'équipements de réfrigération à des technologies de remplacement. On retiendra les services d'un spécialiste en réfrigération afin d'élaborer et de dispenser un atelier de formation des formateurs et de rédiger un manuel de formation;
- (b) *Formation en douanes (5 000 \$ US)* : Le programme de formation pour agents de douanes sur le commerce et le suivi des importations et exportations des HCFC se poursuivra;

- (c) *Sensibilisation du public (5 000 \$ US)* : Du matériel de vulgarisation sera élaboré et distribué, et des campagnes de sensibilisation du public seront livrées par l'entremise de diverses chaînes médiatiques; et
- (d) *Gestion et coordination des projets (13 000 \$ US)* : L'UNO continuera d'assurer le suivi des progrès du PGEH, présentera des rapports sur les réalisations, préparera les rapports périodiques, et s'assurera que la mise en oeuvre des diverses activités avance comme prévu.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

13. Lors de l'explication des raisons du retard dans la présentation de la demande pour la deuxième tranche, le PNUE a expliqué que des activités ont été perturbées parce que l'UNO avait fait l'objet de plusieurs modifications administratives. Pour remédier à cette situation, l'UNO a pris des mesures pour dispenser avec ARVAS des ateliers de formation et des campagnes de sensibilisation, qui étaient auparavant uniquement organisées et mises en oeuvre par l'UNO. Le PNUE a confirmé que, grâce à cet arrangement, le Suriname mettra en oeuvre les activités tel que prévu et pourra se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

Cadre juridique

14. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a confirmé qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement pour l'importation et l'exportation des HCFC est en place et que le système peut assurer la conformité au Protocole de Montréal. Le contingentement des importations de HCFC pour 2014, qui va jusqu'à avril 2015, a été établi à 1,65 tonne PAO. Le contingentement de 2015 devrait être établi d'ici la fin d'avril 2015, avant les périodes de pointe (août et décembre) pour les importations de frigorigènes et d'équipements avec frigorigènes.

Secteur de l'entretien en réfrigération

15. Tel que l'a indiqué le PNUE, le Suriname prévoit introduire des mesures législatives visant à interdire l'importation d'équipements avec HCFC, et l'UNO formera les techniciens et les utilisateurs finals à des technologies sans HCFC au moyen de cours de formation, d'ateliers et de campagnes de sensibilisation. Les technologies de remplacement disponibles actuellement au Suriname sont basées sur des frigorigènes avec hydrocarbures, HFC-410A, HFC-407A, et HFC-404A. En ce qui a trait à la technologie dans le secteur de la réfrigération, le Suriname est principalement tributaire des marchés en Europe et aux États-Unis d'Amérique.

16. Dans le contexte des décisions 72/17 et 73/34², le PNUE a expliqué que le gouvernement ne fait pas activement la promotion de la reconversion à la technologie des hydrocarbures des équipements de réfrigération et de climatisation existants. La loi exige que le service des incendies approuve l'installation et l'utilisation d'équipements contenant des produits inflammables en quantités déterminées, et l'utilisateur final est légalement responsable en cas d'incendie ou d'explosion. En 2008 et 2009, des

² Le Comité exécutif a décidé d'inclure dans l'approbation des PGEH, les tranches, projets ou activités qui ont proposé la reconversion des équipements de climatisation et de réfrigération avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques pour lesquels le Comité exécutif a indiqué que, si les pays devaient décider de procéder aux reconversions et à l'entretien associé d'équipements de climatisation et de réfrigération contenant des frigorigènes inflammables et toxiques initialement destinés à ne recevoir que des substances non inflammables, ils le feraient en assumant toutes les responsabilités et risques associés et seulement conformément aux protocoles et aux normes pertinentes.

techniciens en réfrigération ont été exposés à des pratiques ayant cours dans d'autres pays des Caraïbes, et acquis un intérêt pour l'utilisation de technologies avec hydrocarbures pour la climatisation. Jusqu'à maintenant, ils ont procédé avec un certain succès à des reconversions pilotes avec des équipements de climatisation à unités séparées et mobiles que seulement eux utilisent. Au cours de la formation dans le cadre du PGEH, on a réalisé que la reconversion aux hydrocarbures de réfrigérateurs et de petits climatiseurs n'était pas simplement un processus de substitution en mélange direct, mais que des éléments électriques devaient être remplacés et être anti-incendie et anti-étincelles, et que les mesures de sécurité devaient être rigoureusement observées. Conformément à la décision 72/17, le gouvernement introduira la certification pour les techniciens qui voudront manipuler des frigorigènes, un code de pratiques, et des normes qui permettront de vendre des hydrocarbures seulement à des techniciens accrédités.

Conclusion

17. Le Secrétariat a pris note que le Suriname était en conformité avec le Protocole de Montréal en 2013 et 2014, et qu'il a poursuivi ses progrès en ce qui a trait aux règlements et aux activités prévues au cours de la phase I malgré le retard dans la présentation de la deuxième tranche du PGEH. De la formation a été fournie à 250 agents de douanes et 155 techniciens en frigorigènes et les équipements pertinents ont été distribués. Le financement décaissé est aussi de plus de 88 pour cent du financement total approuvé jusqu'à maintenant.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Suriname.

19. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase 1 du PGEH du Suriname, et du plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2015-2016 au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que si le Suriname décidait d'effectuer les reconversions et l'entretien associé aux frigorigènes inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation désignés initialement pour substances non inflammables, le pays devrait assumer l'entière responsabilité et tous les risques inhérents et seulement conformément aux normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	28 500	3 705	PNUE
